

TARIFS 2020

PORT DE LORIENT

VOTRE PLACE AU PORT

Les tarifs affichés sont en euros TTC.

Code tarif	Long x Larg hors tout	ANNÉE	FORFAIT ÉTÉ	MENSUEL	
		du 01/01 au 31/12	Haute saison ³ du 01/07 au 31/08	Basse saison ¹	Mi-saison ²
A	5,99 x 2,30	1 434	557	106	178
B	6,49 x 2,45	1 605	634	119	195
C	6,99 x 2,60	1 771	709	132	211
D	7,49 x 2,75	1 961	789	142	243
E	7,99 x 2,80	2 113	846	156	256
F	8,49 x 2,95	2 301	918	172	276
G	8,99 x 3,10	2 490	989	185	303
H	9,49 x 3,25	2 683	1 064	200	322
I	9,99 x 3,40	2 828	1 150	216	346
J	10,49 x 3,55	3 078	1 226	228	372
K	10,99 x 3,70	3 294	1 304	245	394
L	11,49 x 3,85	3 501	1 390	261	418
M	11,99 x 4,00	3 735	1 475	275	451
N	12,99 x 4,30	3 943	1 560	293	473
O	13,99 x 4,60	4 436	1 763	329	530
P	15,99 x 4,90	4 896	1 935	364	589
Q	17,99 x 5,20	5 820	2 344	434	717
R	23,99 x 6,00	7 015	2 778	485	891
Par m supplémentaire		285	250	33	47

Au-delà de 23,99 m : nous consulter

¹Basse saison : janvier à mars & octobre à décembre

²Mi-saison : avril à juin & septembre // ³Haute saison : juillet - août

Multicoques : application du coefficient 1,5 // **Professionnels** : nous consulter

La dimension maximale déterminant la catégorie du bateau est la plus forte des 2 valeurs constatées par rapport aux minimums indiqués (encombrement réel hors tout).



Avant le 30 novembre, vous pouvez suspendre votre contrat annuel de l'année suivante (année civile). Cette suspension est renouvelable deux fois (nous informer par lettre recommandée avec accusé de réception).

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Règlement de la redevance du contrat au comptant à la signature ou par prélèvements automatiques :

. **forfait annuel** : 10 prélèvements automatiques de janvier à octobre, dont le premier correspond à 25% du montant total + 23 € de frais de dossier.

. **séjour mensuel** : 3 à 6 prélèvements suivant la durée du contrat + 15 € de frais de dossier.

AUTRES PRESTATIONS & SERVICES

REMORQUAGE

Remorquage dans la concession	30 €
Remorquage hors concession	95 €

TRAVAUX DIVERS ET MAIN D'ŒUVRE

Heures ouvrables	46 €
------------------------	------

SERVICES

Glace à rafraîchir (bouteille 1,5 L)	1 €
Vente prise européenne	10 €

OCCUPATION DU TERRE - PLEIN (séjour/j/m²)

Juillet et août	0,30 €
Hors juillet et août	0,18 €

Tarif progressif : au-delà de 2 mois facturés, majoration du tarif de base de 10 % par mois supplémentaire.

Frais administratifs

€ 9

AVANTAGES - forfaits annuels à flot

TERRE PLEIN* : gratuit en juillet et août **OU** 30 jours gratuits de septembre à janvier, au-delà de ces périodes : 0.15€/m²/jours dans la limite des places disponibles.

MANUTENTION :

- Réduction de 10% sur une mise à terre, à flot, un aller/retour 48h ou 5 jours
- Gratuité de l'usage des fluides sur terre-plein

Si absence des ports Sellow* :

- En juillet et août (ou séjour sur terre-plein) : gratuité d'une opération à tout moment de l'année : soit un aller/retour 48h ou 5 jours, soit une mise à terre et à l'eau.
- ≥ 18 jours du 1 juin au 31 août (en continu ou 3 fois une semaine) : gratuité d'une manutention (mise à terre ou à flot) ou -50% sur un aller/retour.

Dates précises à signaler par courrier avant le 1er juin.

* Réductions non cumulables, valables sur l'aire de carénage du port de Lorient centre. Offres réservées aux clients annuels à flot, sauf clients en zone d'échouage et ponton nord non raccordé (hors port Lorient La Base). Tarifs des manutentions, consulter le site internet.

Réductions spécifiques sur le forfait annuel

- BASSIN À FLOT : - 30 % sur le forfait annuel et été
- ESTACADE :
 - . Ponton B côté chenal : - 10 %
 - . Ponton B côté quai et ponton A : - 25 %
- AVANT- PORT : - 25 %
- ZONE D'ECHOUAGE : - 90 %

Capitainerie de Lorient | 02 97 21 10 14

port-lorient@sellow.com | ports-paysdelorient.fr

Sellow

